

AR PREFECTURE

016-200054047-20201202-2020_12_02_1-BF
Reçu le 04/12/2020

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°2 au budget général.

La Commission Finances, partenariat institutionnel et services publics a émis, le 16 novembre 2020, un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative n°2 au budget général 2020

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 03 décembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

